

Circulaire 10/2019

Aux clients de la SVK – assureurs-maladie et clients institutionnels ainsi que centres de dialyse

Soleure, le 25 novembre 2019

Remplacement du formulaire de garantie de prise en charge des coûts des dialyses pendant les vacances par une fiche d'information / FAQ sur les dialyses en vacances

Madame, Monsieur,

L'actuel formulaire de garantie de prise en charge des coûts est remplacé dès ce jour par une fiche d'information / FAQ sur les dialyses en vacances.

L'envoi de l'actuel formulaire de garantie de prise en charge des coûts des dialyses pendant les vacances ne procure aucun avantage, ni pour le patient assuré, ni pour la SVK voire l'assureur. La SVK est arrivée à la conclusion qu'une information complète et de qualité sur les dialyses à l'étranger est beaucoup plus profitable pour le patient.

L'actuel formulaire de garantie de prise en charge des coûts est donc remplacé dès ce jour par le document « Dialyses en vacances: fiche d'information / FAQ » joint en annexe. La nouvelle lettre d'information est consultable sur le site de la SVK et peut être remise ou déposée à l'attention des patients dans les cabinets / centres.

Le lien suivant vous permet d'accéder directement à ce nouveau document:
<https://www.svk.org/prestations/dialyses/fiche-dinformation-dialyse-en-vacances/>

Nous vous remercions d'en prendre acte et nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les meilleures

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Simone Sasso
Responsable de département DIA/TPL